NE PAS LAISSER FAIRE !

Une Journée d'Étude pour les retraités des MJC organisée à l'initiative de leur syndicat CGT s'est tenue à Montreuil le 5 février dernier.

Les participant·es [1] étaient invités à travailler sur le thème : *« Agir pour la défense des associations et des MJC mises en grand danger par les menaces de marchandisation imposées par le Président de la République et son Gouvernement »*, alimenté par les exposés de Jef Laurent, Alain Barbier et Alain Lemarchand. Ils ont permis d'éclairer les intentions gouvernementales concernant le secteur d'activité de la Jeunesse, de la Culture et de l'Éducation Populaire.

Des rapports chaleureux ont marqué la tonalité des débats et permis des échanges conséquents alimentant la réflexion collective.

Pour clore cette journée d'étude, les participant·es ont lancé un Appel aux acteur·trices des Associations les invitant à ne pas laisser faire, à résister et à se rassembler pour agir.

Le droit d'association avec la loi 1901 est devenu un des piliers de la démocratie et des libertés publiques et individuelles à la française.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale et la chute du fascisme, des coopérations se sont engagées avec l'État pour assurer le financement des associations et de leurs personnels, constituant ainsi un champ d'activités, à côté des entreprises à but lucratif et des services publics.

Ce secteur d'activité utile à la formation des jeunes et à la prise de responsabilité citoyenne, est devenu une cible pour Emmanuel Macron qui poursuit son offensive de transformation profonde de la société.

Il projette maintenant de s'attaquer à un socle important de la vie sociale et démocratique de notre pays : les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation à but non lucratif.

Le 29 novembre dernier, le conseil des ministres sonnait la charge et approuvait, en catimini, le plan d'action présidentiel. Celui-ci, était présenté par le dernier arrivé au gouvernement et désigné pour son exécution : Gabriel Attal, secrétaire d'État à la vie associative auprès du ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer.

Les mesures sont consternantes ! Pour les mettre en œuvre, l'État fixera les « normes » et « règlements » qui s'imposeront au secteur associatif et permettront de détourner la loi de 1901, trop contraignante pour le projet de société envisagé.

Le financement des associations par l'État serait abandonné et confié aux entreprises mercantiles par le truchement du mécénat, et aux collectivités locales par un nouveau transfert de charges sur leur budget. Il faudrait être bien naïf pour croire que ces dernières pourraient y faire face sans aggraver leur situation déjà précaire !

Un « mécénat de compétence » serait ouvert. Il permettrait aux collectivités locales et aux entreprises, de mettre à disposition leurs personnels auprès des associations créant ainsi de sérieuses menaces sur les emplois associatifs existants et à venir.

Pour les associations employeur·ses des quelques salarié·es qu'elles auraient en charge, des nouveaux postes FONJEP seraient crées sans toutefois en garantir le financement... et elles pourraient être exonérées des cotisations sociales, remettant en question l'avenir et le financement de la protection sociale. Non content de priver les associations de subventions publiques, le gouvernement, comme par provocation, prévoit la confiscation de leurs trésoreries qu'il considérerait comme « dormantes », pour mieux les redistribuer à sa guise...

Ces mesures accéléreraient la marchandisation du secteur en organisant la concurrence entre les associations, entre les activités d'une même association, et conduiraient à l'éclatement des solidarités.

Comment peut-on accepter et laisser se développer de telles mesures ?

Les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation ont besoin pour leur fonctionnement d'un financement public d'État, et de postes FONJEP financés à 50 % par l'État, et en nombre suffisant pour assurer et développer les emplois associatifs. Il faut mettre un terme à l'asphyxie financière des associations générée par la taxe sur les salaires et la TVA sur le matériel éducatif !

Ce Projet qui tente de mettre un terme à plus d'un siècle de libertés collectives et individuelles garanties par la loi, est inacceptable !

Et nous ne l'acceptons pas.

C'est pourquoi, nous appelons les acteur·trices bénévoles et professionnel·les des associations, partout où ils·elles se trouvent, quelle que soit l'association dans laquelle ils·elles se sont engagés, à ne pas laisser faire, à résister et à se rassembler pour demander l'arrêt du projet gouvernemental et le rétablissement des finances publiques d'État au financement des associations.

[1] **PARTICIPANT·ES :**
J. AVRILLON, A. BARBIER, G. BARBOT, D. BRUN, C. DADE BRENJOT, R. DADOY, J.M DEHAESE, J-L DEMAY, L. DOUIN, J-C GRANDJEAN, P. HYVERNAT, A. IBNASS, W. LABOWICZ, J-C LACHEAU, J-P LANGUIL, J. LAURENT, R. LE CORRE, J-M LEGER, A. LEMARCHAND, É. MARCHOIS, J.MAUX, D. MICHOUD, M. PROST, J-C RABOUAN, P. TOULET, A.TRAPET, D. VANDECASTEELE, L. ANDRIEUX, J-P VOISIN.